

N° 147
SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

24 juin 2026

PROJET DE LOI

autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République unie de Tanzanie relatif aux services aériens

(procédure accélérée)

Le Sénat a adopté, en première lecture, après engagement de la procédure accélérée, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 556, 754 et 756 (2025-2026).

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République unie de Tanzanie relatif aux services aériens (ensemble une annexe), signé à Dar es Salam le 23 février 2023, et dont le texte est annexé à la présente loi⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 24 juin 2026.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

⁽¹⁾ Voir le document annexé au projet de loi n° 556 (2025-2026).